

LES GUEULES CASSÉES

L'ESSENTIEL DE L'INFO

(nous citons les sources d'informations lorsque les articles ne sont pas rédigés par nos soins)

Sommaire

Pour aller sur l'article,
cliquez sur le titre !

Page 1

- [Un don de 120 000 € au musée du sous-officier](#)

Page 2

- [Que contient la nouvelle loi de programmation militaire, adoptée par le Parlement ?](#)

Page 4

- [In memoriam](#)

Page 5

- [Évolution du site "Code annoté des Pensions Militaires d'Invalidités et Victimes de Guerre" \(CPMIVG\)](#)
- [Retraite du combattant](#)

NEWSLETTER UBFT
20 RUE D'AGUESSEAU
75008 PARIS

Directeur de la publication :

Patrick Remm

Rédacteur en chef :

Olivier Roussel

Anne Doutremépuich

conception/ réalisation :

Anne Doutremépuich

Camille Lefeuvre

Contact :

adoutremepuich@gueules-cassees.asso.fr

communication@gueules-cassees.asso.fr

Un don de 120 000 € au musée du sous-officier



Le musée du sous-officier a reçu de l'association "Les Gueules Cassées" un don de 120 000 €, au profit de son agrandissement et sa modernisation.

Mercredi 28 juin, l'Union des blessés de la face et de la tête (UBFT) Les Gueules Cassées, a fait un don de 120 000 € aux Amis du musée du sous-officier. Représentée par José Baraton, administrateur, et Alain Dubut, délégué régional Poitou-Charentes, l'association a offert le don le plus important à ce jour, hors financements des organismes de la Défense. Pour le général Alain Didier, commandant de l'Ensoa, ce don très important complète les sommes déjà récoltées par l'association Les Amis du musée du sous-officier. Il va permettre d'avancer dans notre projet de réflexion et de rénovation de la muséographie.

Mercredi 28 juin, l'Union des blessés de la face et de la tête (UBFT) Les Gueules Cassées, a fait un don de 120 000 € aux Amis du musée du sous-officier. Représentée par José Baraton, administrateur, et Alain Dubut, délégué régional Poitou-Charentes, l'association a offert le don le plus important à ce jour, hors financements des organismes de la Défense. Pour le général Alain Didier, commandant de l'Ensoa, ce don très important complète les sommes déjà récoltées par l'association Les Amis du musée du sous-officier. Il va permettre d'avancer dans notre projet de réflexion et de rénovation de la muséographie.

L'appellation Musée de France, une des finalités

"Les travaux d'infrastructures ont bien avancé, et nous débutons la 2e tranche de ces travaux. Le musée a pour vocation la connaissance et la conservation de l'âme des sous-officiers, à travers de très nombreux objets de collections. Il a une valeur pédagogique pour nos élèves, qui y font une partie de leur parcours de tradition."

"Si Saint-Maixent-l'École possède entre autres son abbatale, le musée est également un outil qui participe au rayonnement culturel du territoire et de la ville. Enfin, l'une des finalités est d'obtenir l'appellation Musée de France pour ses collections à sa réouverture prévue pour 2024.

Nous sommes heureux de participer au projet de modernisation du musée et Saint-Maixent est une très jolie ville. Notre fondation a été créée par le colonel Picot, juste après la Première Guerre mondiale. Elle aide et accompagne les hommes blessés au-dessus des épaules, ainsi que les blessures psychologiques, qui elles sont bien souvent invisibles. Nous faisons aussi de la prévention auprès des jeunes ont détaillé José Baraton et Alain Dubut. Le général Didier a souligné que le musée, de par son parcours d'histoire et de tradition, aide les jeunes à comprendre toutes les facettes de notre métier, même les plus rudes. "

« La campagne continue »

« Ce don participe à la mise en place d'une belle muséographie et offrira au corps des officiers un musée de qualité. La campagne de dons continue. Il n'y a pas de petits dons: chaque don est important et associé aux autres forment de grandes sommes » rappelle le lieutenant Jean-Hugues Long, conservateur du musée.

source : <https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/saint-maixent-lecole-79400/un-don-de-120-000-au-musee-a9b3dfcd-3ea3-4468-989e-8fdd0c75f4ad>

Que contient la nouvelle loi de programmation militaire, adoptée par le Parlement ?



L'Assemblée nationale et le Sénat ont donné leur feu vert à ce grand texte d'orientation. Au total, 413 milliards d'euros seront consacrés à l'armée de 2024 à 2030.

La nouvelle loi de programmation militaire est sur les rails. Le projet, largement adopté pour la deuxième fois à l'Assemblée nationale mercredi, a été définitivement voté par le Sénat jeudi 13 juillet. Il établit les grandes orientations de la France dans ses commandes et dépenses militaires.

Au total, 413 milliards d'euros sont consacrés aux armées, sur une période de sept ans, entre 2024 et 2030. Cela représente une hausse de 40% par rapport à la loi de programmation 2019-2025, mais 30 milliards d'euros serviront simplement à couvrir l'inflation.

Cette trajectoire sera inscrite dans la loi, mais elle devra toutefois être validée chaque année. En 2030, le budget militaire pourrait être le premier du pays, avec 67,4 milliards d'euros programmés.

Largement adoptée en première lecture par les députés, la loi de programmation militaire (LPM) doit permettre de moderniser la dissuasion nucléaire, "composante essentielle de notre défense nationale", souligne le texte. A elle seule, elle absorbera 13% des crédits. Cela comprend par exemple la rénovation, la mise en place de nouveaux missiles nucléaires air-sol (ASMP-A), la préparation d'une quatrième génération de missiles aéroportés et d'autres évolutions de matériel. Des travaux seront menés sur les prochaines générations d'avions lanceurs, comme le Rafale et le futur avion de combat "Scaf", ainsi que des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) de troisième génération.

Munitions, innovation, espace... Des "efforts prioritaires"

La LPM, qui sera actualisée en 2027 par un vote du Parlement, entend aussi "moderniser" l'appareil militaire. Quelque 10 milliards d'euros seront consacrés à l'innovation (intelligence artificielle, guerre électronique, technologies quantiques et furtives, hypervélocité...) et 6 milliards seront dédiés à l'espace, notamment dans le cadre du programme Syracuse V de satellites souverains, ainsi que dans des capacités de surveillance. Le projet prévoit également un centre de commandement des opérations spatiales. Cinq milliards d'euros seront consacrés au développement des drones, secteur dans lequel la France accuse un retard.

Jugeant que "les conflits armés modernes ont davantage recours aux moyens de défense sol-air qui ont démontré leur efficacité, notamment en Ukraine", le texte prévoit 5 milliards d'euros pour ce type de défense. Quelque 13 milliards d'euros seront consacrés aux forces de souveraineté engagées dans les territoires outre-mer et leurs zones économiques exclusives. Quelque 5,4 milliards d'euros seront investis dans le renseignement, afin de répondre aux "défis technologiques actuels", et 4 milliards d'euros dans la cyberdéfense. Enfin, 2 milliards d'euros seront engagés dans les forces spéciales (avions de transport modernisés, hélicoptères NH90, drones, nouveaux véhicules...).

Enfin, un accent est mis sur la production de munitions, à hauteur de 16 milliards d'euros. Elle s'appuiera sur la démarche "économie de guerre" pour réduire "significativement les délais de production", assure le projet, notamment sur les munitions de 40 mm et 155 mm, ainsi que sur les missiles Mistral, Aster et MMP. "Dans le cas où la France serait engagée, directement ou indirectement dans un conflit durable", l'Etat mobilisera l'industrie de la défense "pour être en

capacité de constituer

et les livraisons de véhicules reportées

En dépit d'efforts substantiels - 268 milliards d'euros pour les équipements -, les armées recevront moins de blindés (2 400, en recul par rapport à la précédente programmation), ce qui concerne notamment des véhicules blindés légers Serval, des engins de reconnaissance Jaguar ou encore des Griffon. Elles recevront également moins d'avions Rafale (137 au lieu de 185) et de frégates (trois au lieu de cinq).

"Il me semble qu'il faut assumer les étalements de programmes" après 2030, avait déclaré en avril le ministre Sébastien Lecornu, lors d'une audition à l'Assemblée nationale. "Nous avons veillé à l'honnêteté de cette trajectoire vis-à-vis des capacités des industriels et des opportunités à l'exportation (...). Nous avons eu un dialogue exigeant avec Nexter sur les Caesar, les Jaguar, les Serval ou les Griffon : nous avons donc dû recomposer nos programmes."

Une évaluation parlementaire des exportations d'armes

Le sujet est sensible. En France, les exportations d'armes relèvent uniquement du gouvernement et de l'administration, sans contrôle parlementaire. Une commission parlementaire "d'évaluation" des exportations d'armes sera tout de même créée, et sera confiée à trois députés et trois sénateurs qui seront habilités "secret-défense".

"C'est une avancée historique", s'est réjoui le sénateur PS du Val-d'Oise Rachid Temal, cité par Public Sénat.

Le Sénat avait toutefois plaidé pour une commission de "contrôle", confiée à la délégation parlementaire du renseignement, mais il s'était heurté au refus catégorique du gouvernement. "Aux Pays-Bas et en Allemagne, les parlementaires sont informés sous deux semaines de l'attribution de nouvelles licences d'exportation", rappelle Tony Fortin, chargé d'études pour l'Observatoire des armements, interrogé par Le Point. Et le gouvernement répond de façon détaillée à leurs questions écrites.

De plus en plus de réservistes et de meilleures rémunérations

Les crédits doivent également améliorer le traitement des troupes et de leurs familles et améliorer les conditions des réservistes. D'ici à 2030, le ministère de la Défense table sur 210 000 militaires d'active et 65 000 civils, mais il souhaite également bonifier les conditions des 80 000 réservistes opérationnels attendus d'ici à 2030,

ce qui représente un doublement du nombre actuel. "A l'horizon 2035, le renforcement (...) se poursuivra pour atteindre le ratio d'un réserviste opérationnel pour deux militaires d'active, soit 105 000 réservistes opérationnels." En "fonction de la réalité du marché du travail", le ministère pourra toutefois fléchir des crédits "recrutement" vers la fidélisation des troupes (primes, avantages, etc.).

Des contrôles renforcés

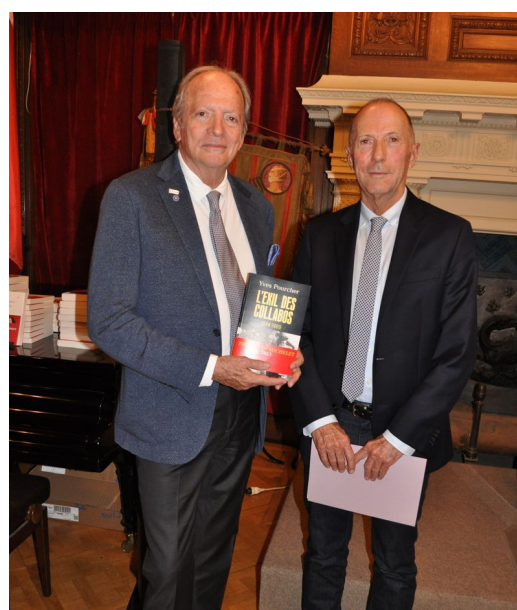
Un contrôle strict de militaires et civils ayant exercé des fonctions sensibles et souhaitant travailler pour un Etat ou une entreprise étrangère sera établi. Les pouvoirs de réquisition de l'Etat auprès d'entreprises impliquées dans la défense seront aussi étendus. Le texte vient enfin renforcer l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi). En cas de menace pour la sécurité nationale, l'Anssi pourra notamment engager plusieurs mesures graduelles coercitives contre des noms de domaine, et recueillir des données sur le réseau d'un opérateur, malgré de vives craintes à gauche pour la protection des données.

source : <https://www.defense.gouv.fr/loi-programmation-militaire-2024-2030-grandes-orientations#:~:text=Face%20au%20retour%20de%20la,la%20protection%20de%20notre%20pays.>

In memoriam

C'est une nouvelle bien triste : Hélène Carrère d'Encausse nous a quittés à 94 ans en pleine santé. Nous aurions aimé que devienne centenaire cette haute personnalité d'une rare distinction. Nous perdons une vraie combattante de deux grandes causes. Première femme Secrétaire perpétuel de l'Académie française, cette grande dame était une Jeanne d'Arc de notre langue. À ce titre, elle mena son dernier combat contre une entreprise d'essence totalitaire : l'écriture inclusive dont la caractéristique est d'exclure la langue française.

Née Zourabichvili d'une mère géorgienne et d'un père russe, cette historienne spécialiste de l'ex-Empire éclaté, était l'exemple même d'une assimilation parfaitement réussie au point qu'elle avait, aussi, la France chevillée au cœur. Hélène Carrère d'Encausse aurait pu dire, assurément, comme Romain Gary : "Je n'ai aucune goutte de sang français, mais la France coule dans mes veines."



Patrick Remm , Yves Pourchet



Jean Orizet, Hélène Carrère d'Encausse, Franz-Olivier Giesbert

Membre d'honneur de l'Association des Ecrivains Combattants elle était présente le 26 juin 2023 au siège des Gueules Cassées pour participer à la cérémonie annuelle de la remise des prix littéraires de cette association.

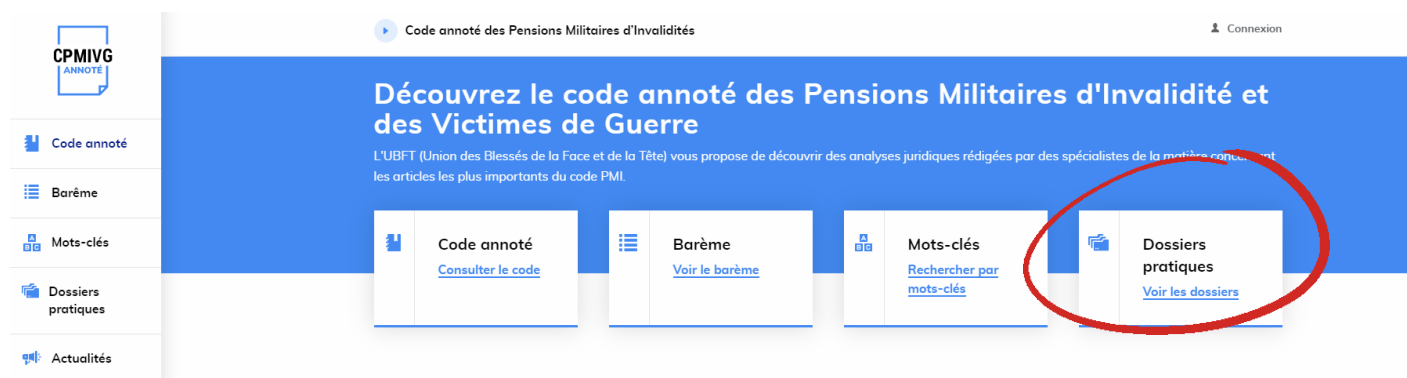
Elle prenait un grand plaisir à participer à la cérémonie de remise du prix Roland Dorgelès et rappelait toujours, avec beaucoup de conviction et de chaleur, l'importante responsabilité des journalistes vis-à-vis de notre langue.

L'Association des écrivains combattants (AEC) a été fondée en 1919 par 80 écrivains survivants de la Grande guerre pour honorer la mémoire des 560 auteurs morts au champ d'honneur. Depuis lors elle a réuni les gens de lettres les plus éminents ayant porté les armes pour la France.

Au terme d'un accord entre l'UBFT et les Ecrivains combattants, nous recevons tous les ans en notre siège parisien, la cérémonie annuelle de remise des prix littéraires dont le prix "Histoire" est mécéné par les Gueules cassées.

Ce prix, portant le nom de Jules Michelet, a été créé par les présidents Jean Orizet et Patrick Remm.

Évolution du site "Code annoté des Pensions Militaires d'Invalidités et Victimes de Guerre" (CPMIVG)



Le site internet codepensionsmilitaires.fr, initié à la suite de la refonte du code des pensions militaires d'invalidités et des victimes de guerre en 2017, était jusqu'ici un outil technique, insuffisamment accessible aux bénéficiaires pensionnés. L'UBFT a souhaité lui donner une nouvelle dynamique en renforçant sa rubrique « actualités » et en mettant en place un espace « Dossiers pratiques » dans lequel vont être regroupés des fiches utiles au parcours du blessé, de la documentation, des formulaires et plus largement des conseils destinés à faciliter vos démarches...

La rubrique « dossiers pratiques » sera elle-même structurée autour de trois thématiques :

- Conseils concernant vos démarches et la reconnaissance de vos droits en tant que blessé (notamment comment bien constituer son dossier personnel, comment bien se préparer pour une expertise et conseils divers

avant d'engager une démarche administrative)

- Conseils concernant vos contestations (comment initier une demande concernant vos droits à réparation), conseils relatifs à vos recours et litiges (dans quel cas saisir la Commission de Recours de l'Invalidité -CRI, la Commission des Recours des Militaires-CRM ainsi que les différents tribunaux compétents).
- Divers (thématique permettant de traiter d'autres sujets ne rentrant pas dans les deux premières rubriques, par exemple demande de carte du combattant, fiche pratique SNCF).

L'objectif de ces ajouts est de rendre plus accessible et directement utilisable le site codepensionsmilitaires.fr afin de mieux informer les blessés sur leurs droits.

Retraite du combattant Deux nouveaux décrets

- Le décret n° 2023-534 du 29 juin 2023 avait porté diverses dispositions intéressant la défense nationale, en particulier pour ce qui touche au changement d'appellation de la retraite du combattant.
- Le décret n° 2023-725 et l'arrêté du 4 août 2023 portant changement de dénomination de la retraite du combattant viennent de paraître au JO du 6 août 2023.

L'ensemble de ces textes peut-être consulté ici :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047937281>